



**Nations Unies**

# **Commission de la population**

**Rapport sur la vingt-huitième session  
(21 février-2 mars 1995)**

**Conseil économique et social  
Documents officiels, 1995  
Supplément No 7**

# Commission de la population

Rapport sur la vingt-huitième session  
(21 février-2 mars 1995)

Conseil économique et social  
Documents officiels, 1995  
Supplément No 7



Nations Unies · New York, 1995

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

E/1995/27  
E/CN.9/1995/8

## RÉSUMÉ

À sa vingt-huitième session, la Commission de la population et du développement a examiné a) les tendances politiques et programmes démographiques, b) les mesures à prendre par l'Organisation des Nations Unies pour donner suite aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement et c) l'exécution du programme et le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 1996-1997.

Le débat général a donné lieu à un échange de vues sur l'expérience des pays en matière de population, plus particulièrement en ce qui concerne les tendances, politiques et programmes démographiques, l'intégration des questions de population et de développement et la coopération et l'aide internationales. Il a également constitué un cadre utile pour poursuivre l'examen des tendances, politiques et programmes nationaux ainsi que de l'assistance multilatérale en matière de population.

La Commission a examiné les mesures à prendre par l'Organisation des Nations Unies pour donner suite aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement. Des débats ont porté sur le fonctionnement de la Commission de la population et du développement, le projet de mandat, les services de secrétariat, la gestion, la coordination interorganisations, la base de ressources et le programme de travail de la Commission, notamment le projet d'ordre du jour et la documentation. La Commission a communiqué ses vues sur ces questions au Conseil économique et social pour examen à sa session de fond de 1995.

La Commission a examiné l'exécution du programme et le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 1996-1997. Elle s'est déclarée satisfaite de l'excellente qualité des travaux réalisés par la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques et a adopté un projet de décision sur le programme de travail à entreprendre par la Division de la population au cours de l'exercice 1996-1997, qui devait être soumis au Conseil économique et social pour examen.

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	1	1
I. QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION . . . . .	2 - 3	2
A. Projet de décision . . . . .	2	2
B. Questions portées à l'attention du Conseil . . . . .	3	2
II. ÉTUDE GÉNÉRALE DES TENDANCES, POLITIQUES ET PROGRAMMES DÉMOGRAPHIQUES . . . . .	4 - 15	4
A. Débat général sur l'expérience des pays en matière de population . . . . .	4 - 5	4
B. Suivi des tendances et politiques démographiques à l'échelle mondiale . . . . .	6 - 8	4
C. Suivi de l'assistance multilatérale aux activités en matière de population . . . . .	9 - 11	4
D. Activités du Fonds des Nations Unies pour la population . . . . .	12 - 15	4
III. SUIVI DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT : MESURES À PRENDRE PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES . . . . .	16 - 23	5
IV. QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME . . . . .	24 - 29	6
V. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-NEUVIÈME SESSION . . . . .	30	7
VI. ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX DE SA VINGT-HUITIÈME SESSION . . . . .	31 - 32	8
VII. ORGANISATION DE LA SESSION . . . . .	33 - 40	9
A. Ouverture et durée de la session . . . . .	33 - 35	9
B. Participation . . . . .	36	9
C. Élection du bureau . . . . .	37	9
D. Ordre du jour . . . . .	38	9
E. Documentation . . . . .	39	10
F. Consultation avec les organisations non gouvernementales . . . . .	40	10

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Page

Annexes

I.	OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DE LA POPULATION ET DU DÉVELOPPEMENT SUR LES INCIDENCES QU'ENTRAÎNE POUR ELLE LA SUITE À DONNER À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT . .	11
II.	VUES DE LA COMMISSION DE LA POPULATION ET DU DÉVELOPPEMENT SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME . . . . .	18
III.	PARTICIPANTS . . . . .	20
IV.	Liste des documents dont la Commission était saisie à sa vingt-huitième session . . . . .	23

## INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 49/128 du 19 décembre 1994, l'Assemblée générale a décidé que la Commission de la population prendrait le nom de Commission de la population et du développement et se réunirait sur une base annuelle à partir de 1996. Dans sa décision 1995/209 du 10 février 1995, le Conseil économique et social, ayant pris note de la résolution 49/128 de l'Assemblée générale, a souscrit aux décisions figurant aux paragraphes 24 et 25 de cette résolution. La Commission de la population et du développement a tenu sa vingt-huitième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 21 février au 2 mars 1995.

## Chapitre I

### QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION

#### A. Projet de décision

2. La Commission de la population et du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

Rapport de la Commission de la population et du développement  
sur les travaux de sa vingt-huitième session et ordre du jour  
provisoire de la vingt-neuvième session de la Commission

a) Le Conseil économique et social prend acte du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa vingt-huitième session;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième session de la Commission, qui est présenté ci-après :

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Mesures à prendre pour donner suite aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue en 1994.
4. Questions relatives au programme.
5. Adoption de l'ordre du jour provisoire de la trentième session de la Commission.
6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-neuvième session.

#### B. Questions portées à l'attention du Conseil

3. Les décisions ci-après, qui ont été adoptées par la Commission, sont portées à l'attention du Conseil :

Décision 1995/1. Suivi de la Conférence internationale  
sur la population et le développement

La Commission de la population et du développement, se félicitant des résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement et de l'adoption du Programme d'action de la Conférence<sup>1</sup>, tenant compte des résolutions 3 (III) et 150 (VII), datées respectivement du 3 octobre 1946 et du 10 août 1948, par lesquelles le Conseil économique et social a créé la Commission de la population et défini son mandat, ainsi que de la décision 87 (LVIII), en date du 6 mai 1975, et des résolutions 1985/4 et 1986/7, datées respectivement du 28 mai 1985 et du 21 mai 1986, par lesquelles le Conseil a

---

<sup>1</sup> Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (A/CONF.171/13 et Add.1), chap. I, résolution 1, annexe.

élargi le mandat de la Commission, tenant compte également de la résolution 49/128 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1994, sur le rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, dans laquelle l'Assemblée a décidé, entre autres choses, que la Commission de la population prendrait le nom de Commission de la population et du développement et que la Commission revitalisée se réunirait sur une base annuelle, ayant examiné, à sa vingt-huitième session, dans son domaine de compétence, le Programme d'action et ses incidences, décide de communiquer au Conseil économique et social ses vues sur les incidences pour la Commission du suivi de la Conférence, pour que le Conseil puisse les examiner à sa session de fond de 1995 (voir annexe I au présent rapport).

Décision 1995/2. Questions relatives au programme

La Commission de la population et du développement, ayant à l'esprit les résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action<sup>1</sup> qu'elle a adopté, tenant compte de la résolution 49/128 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1994, concernant le rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, ayant examiné à sa vingt-huitième session, dans le cadre de son mandat, le Programme d'action et ses incidences, rappelant la résolution 1994/2 du Conseil économique et social, en date du 14 juillet 1994, relative au programme de travail dans le domaine de la population et notant avec satisfaction les progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail pour l'exercice biennal 1994-1995, décide de transmettre ses vues sur les questions ayant trait au programme au Conseil économique et social pour qu'il les examine à sa session de fond de 1995 (voir annexe II au présent rapport).

## Chapitre II

### ÉTUDE GÉNÉRALE DES TENDANCES, POLITIQUES ET PROGRAMMES DÉMOGRAPHIQUES

#### A. Débat général sur l'expérience des pays en matière de population

4. La Commission de la population et du développement a tenu un débat général sur le point 3 a) de son ordre du jour, à sa 1re séance, le 21 février 1995.

5. Les représentants de la Chine, de l'Inde, de la Fédération de Russie et du Pakistan ont fait des déclarations.

#### B. Suivi des tendances et politiques démographiques à l'échelle mondiale

6. La Commission de la population et du développement a tenu un débat général sur le point 3 b) de son ordre du jour à sa 1re séance, le 21 février. Elle était saisie du rapport succinct du Secrétaire général sur le suivi des tendances et politiques démographiques à l'échelle mondiale (E/CN.9/1995/2).

7. À la 1re séance, le Directeur assistant de la Division de la population a fait une déclaration liminaire.

8. Les représentants du Canada, de l'Allemagne, de la France, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Jamaïque et de la Chine ont également fait des déclarations.

#### C. Suivi de l'assistance multilatérale aux activités en matière de population

9. La Commission de la population et du développement a tenu un débat général sur le point 3 c) de son ordre du jour à sa 2e séance, le 21 février. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur le suivi de l'assistance multilatérale aux activités en matière de population (E/CN.9/1995/3).

10. Le Directeur exécutif adjoint du Fonds des Nations Unies pour la population a fait une déclaration liminaire.

11. Les représentants de la Fédération de Russie, de l'Inde, de la Chine, de l'Allemagne et des États-Unis d'Amérique ainsi que l'observateur du Saint-Siège ont également fait des déclarations.

#### D. Activités du Fonds des Nations Unies pour la population

12. La Commission de la population et du développement a tenu un débat général sur le point 3 d) de son ordre du jour, à ses 2e et 3e séances, les 21 et 22 février. Elle était saisie du rapport du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population sur les activités du Fonds (E/CN.9/1995/4).

13. À la 2e séance, le 21 février, le Directeur exécutif adjoint du Fonds des Nations Unies pour la population a fait une déclaration liminaire.

14. À la même séance, les représentants des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, de la Jamaïque, de la Pologne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont fait des déclarations.

15. À la 3e séance, le 22 février, les représentants du Japon, du Mexique et de la Colombie ainsi que l'observateur de la Norvège ont fait des déclarations.

### Chapitre III

#### SUIVI DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT : MESURES À PRENDRE PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

##### A. Débat général

16. La Commission de la population et du développement a tenu un débat général sur le point 4 de son ordre du jour à ses 3e, 4e, 5e, 8e et 9e séances, les 22, 27 et 28 février 1995. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les incidences sur le programme de travail des recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1995/5);

b) Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 5-13 septembre 1994) (A/CONF.171/13 et Add.1).

17. À la 3e séance, le 22 février, le Directeur de la Division de la population a fait une déclaration liminaire.

18. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : France (au nom de l'Union européenne), Chine, Japon, Canada, Pays-Bas, États-Unis d'Amérique, Bangladesh, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Pakistan, ainsi que par l'observateur de la Norvège. Les représentants de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont également fait des déclarations.

19. À la 4e séance, le 22 février, les représentants de l'Inde, de la France (au nom de l'Union européenne), l'Allemagne, la Belgique et le Mexique ont fait des déclarations. Le représentant de l'Organisation internationale pour les migrations a fait une déclaration. Le représentant de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégorie II), a également fait une déclaration.

20. À la 5e séance, le 27 février, le représentant de l'Organisation mondiale de la santé a fait une déclaration.

21. À la 8e séance, le 28 février, avec l'autorisation de la Commission, les coprésidents du Comité de planification des activités des ONG pour la Conférence internationale sur la population et le développement ont fait des déclarations.

22. À la 9e séance, le 28 février, le représentant de Population Communications International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil (Liste), a fait une déclaration.

##### B. Suite donnée par la Commission

23. À la 10e séance, le 2 mars, la Commission a adopté un projet de décision (E/CN.9/1995/L.2) intitulé "Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement", qui avait été présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses (voir chap. I, sect. B, décision 1995/1).

## Chapitre IV

### QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

#### A. Débat général

24. La Commission de la population et du développement a tenu un débat général sur le point 5 de son ordre du jour à ses 8e et 9e séances, le 28 février 1995. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général intitulé "État d'avancement des travaux du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques dans le domaine de la population, 1994" (E/CN.9/1995/6);

b) Note du Secrétaire général sur le programme de travail dans le domaine de la population pour l'exercice biennal 1996-1997 (E/CN.9/1995/7);

c) Note du Secrétaire général intitulée "Projet de programme de travail pour l'exercice biennal 1996-1997 : population (Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques)" (E/CN.9/1995/CRP.1).

25. À la 8e séance, le 28 février, le Directeur de la Division de la population a fait une déclaration liminaire. Le chef de la Section de la fécondité et de la planification de la famille, le chef de la Section de la mortalité et des migrations et le chef de la Section des estimations et des projections de la Division de la population ont aussi fait des déclarations.

26. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : États-Unis d'Amérique, Chine, Fédération de Russie, Pakistan, Allemagne, Japon, Bangladesh, Inde, France, Canada, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Pays-Bas, ainsi que par les observateurs de l'Autriche et de la Norvège.

27. À la 9e séance, le 28 février, le chef de la Section des politiques démographiques de la Division de la population, le Directeur assistant par intérim de la Division de la population, le Directeur assistant de la Division de la population, le Directeur de la Division de la population et le chef du Service des statistiques démographiques et sociales de la Division de statistique ont fait des déclarations.

28. À la même séance, les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Canada, de l'Allemagne, de la France, des États-Unis d'Amérique, du Japon, du Pakistan et de l'Inde, ainsi que l'observateur de la Norvège, ont fait des déclarations. Les représentants de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission économique pour l'Europe, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ont aussi fait des déclarations.

#### B. Suite donnée par la Commission

29. À la 10e séance, le 2 mars, la Commission a adopté un projet de décision intitulé "Question relative au programme", qui avait été présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses (voir chap. II, sect. B, décision 1995/2).

## Chapitre V

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-NEUVIÈME SESSION

30. À la 10e séance, le 2 mars, la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa vingt-neuvième session (voir chap. I, sect. A), qui avait été établi sur la base de la section III de l'annexe I au présent rapport.

## Chapitre VI

### ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX DE SA VINGT-HUITIÈME SESSION

31. À la 10e séance, le 2 mars, la Vice-Président et Rapporteur a présenté et révisé oralement le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-huitième session (E/CN.9/1995/L.3 et Add.1).

32. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport tel qu'il avait été révisé et modifié au cours du débat.

## Chapitre VII

### ORGANISATION DE LA SESSION

#### A. Ouverture et durée de la session

33. La Commission de la population et du développement a tenu sa vingt-huitième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 21 février au 2 mars 1995. Elle a tenu 10 séances (1re à 10e).

34. La session a été ouverte par le Secrétaire général adjoint à l'information économique et sociale et à l'analyse des politiques.

35. Le Secrétaire général adjoint à l'information économique et sociale et à l'analyse des politiques, la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population et le Directeur de la Division de la population ont fait des déclarations liminaires.

#### B. Participation

36. Ont participé à la session 22 États membres de la Commission. Y ont également participé des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de deux États non membres, de même que des représentants d'institutions spécialisées, d'organisations non gouvernementales et d'organisations intergouvernementales. On trouvera la liste des participants à l'annexe III du présent document.

#### C. Élection du Bureau

37. À ses 1re, 6e et 7e séances, les 21 et 27 février 1995, la Commission a élu par acclamation le Bureau suivant :

Président : Ruth Archibald (Canada)

Vice-Présidents : José Gomez de Leon (Mexique)  
Jerzy Z. Holzer (Pologne)  
Abderrazak Azaïez (Tunisie)

Vice-Président  
et Rapporteur : V. K. Shunglu (Inde)

#### D. Ordre du jour

38. À la 1re séance, le 21 février, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire contenu dans le document E/CN.9/1995/1, tel que révisé oralement. L'ordre du jour est reproduit ci-après :

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Étude générale des tendances, politiques et programmes démographiques :
  - a) Débat général sur l'expérience des pays en matière de population;
  - b) Suivi des tendances et politiques démographiques à l'échelle mondiale;

- c) Suivi de l'assistance multilatérale aux activités en matière de population;
  - d) Activités du Fonds des Nations Unies pour la population.
4. Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement : mesures à prendre par l'Organisation des Nations Unies :
- a) Examen des recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement;
  - b) Incidences des recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement sur le programme de travail dans le domaine de la population.
5. Questions relatives au programme :
- a) Exécution du programme;
  - b) Projet de programme de travail pour l'exercice biennal 1996-1997.
6. Ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-huitième session.

#### E. Documentation

39. On trouvera à l'annexe IV du présent rapport la liste des documents dont la Commission était saisie.

#### F. Consultation avec les organisations non gouvernementales

40. Conformément à l'article 76 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, des représentants des organisations non gouvernementales ci-après, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, ont fait des déclarations dans le cadre de l'examen du point 4 de l'ordre du jour.

Catégorie II : Union internationale pour l'étude scientifique de la population

Liste : Population Communications International.

## Annexe I

### OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DE LA POPULATION ET DU DÉVELOPPEMENT SUR LES INCIDENCES QU'ENTRAÎNE POUR ELLE LA SUITE À DONNER À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT

#### I. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION DE LA POPULATION ET DU DÉVELOPPEMENT

1. Dans le cadre du rôle d'orientation et de coordination globales qui incombe au Conseil économique et social, c'est à la Commission de la population et du développement que devrait revenir au premier chef la responsabilité d'étudier la suite donnée au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et l'application de ce programme, et de rendre compte à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, conformément à la résolution 49/128 de l'Assemblée. Il convient également de garder à l'esprit qu'il importe d'établir un schéma commun pour assurer de manière cohérente le suivi des sommets et conférences des Nations Unies.

2. Le Secrétaire général est prié de faire en sorte que l'Équipe spéciale chargée de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, qu'il a mise en place, soit établie à titre permanent et soit responsable, par l'intermédiaire de la Commission, de la coordination à l'échelle du système et que tout autre mécanisme de coordination rende compte de la même façon.

3. Compte tenu de l'importance croissante des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et des institutions financières internationales dans les activités en matière de population, elles devraient être invitées à participer, dans toute la mesure du possible, au processus de suivi et d'évaluation de la Conférence.

#### A. Mandat proposé

4. La Commission de la population et du développement apportera son concours au Conseil :

a) En faisant réaliser des études et en formulant à l'intention du Conseil des recommandations sur les questions suivantes :

- i) Questions et tendances démographiques, y compris les facteurs déterminants et les conséquences;
- ii) Intégration des stratégies démographiques et des stratégies de développement;
- iii) Politiques et programmes de population et politiques et programmes de développement connexes;
- iv) Prestation d'une assistance en matière de population aux pays en développement qui en font la demande et, à titre temporaire, aux pays en transition vers l'économie de marché;
- v) Toutes autres questions de population et de développement au sujet desquelles les organes directeurs et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies ou des institutions spécialisées peuvent solliciter l'avis de la Commission;

b) En assurant le suivi, l'examen et l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux national, régional et mondial, en déterminant les raisons des succès et des échecs, et en donnant au Conseil des avis en la matière. À cet égard, la Commission devra notamment :

- i) Adopter un programme de travail pluriannuel de caractère thématique et comportant des priorités, qui débouchera tous les cinq ans sur un examen et une évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Ce programme de travail permettra notamment de mesurer les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action;
- ii) Suivre l'application du Programme d'action en établissant des rapports périodiques sur les tendances et politiques démographiques, les programmes en matière de population, et sur les activités en matière de population et les activités de développement connexes;
- iii) Examiner périodiquement les flux de ressources et les mécanismes de financement devant permettre de réaliser les objectifs du Programme d'action;
- iv) Mesurer tous les cinq ans les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des objectifs du Programme d'action et dans l'application de ses recommandations, et rendre compte de ses conclusions au Conseil;
- v) Entretenir l'intérêt du public et accroître son appui pour le Programme d'action par la diffusion des rapports de suivi, d'examen et d'évaluation sous une forme claire et concise;
- vi) Étudier les rapports des réunions des mécanismes interinstitutions mis en place par le Secrétaire général pour faciliter la collaboration entre les organisations et assurer la coordination et l'harmonisation de leurs activités en vue de l'application du Programme d'action;
- vii) Examiner les rapports relatifs aux activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernant l'application du Programme d'action, conformément aux dispositions régissant les consultations avec ces organisations, adoptées par le Conseil économique et social;

c) En faisant au Conseil économique et social des recommandations appropriées, sur la base d'un examen intégré des questions et rapports relatifs à l'application du Programme d'action.

B. Composition de la Commission et durée du mandat de ses membres<sup>a</sup>

C. Durée des sessions

5. La Commission de la population et du développement se réunira une fois par an, pour la première fois en 1996, pour une session qui s'étendra normalement sur une période de cinq jours ouvrables.

---

<sup>a</sup> Conformément à la résolution 49/128 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social examinera à sa session de fond de 1995 la composition de la Commission et la durée du mandat de ses membres.

## II. SERVICES DE SECURÉTARIAT, GESTION, COORDINATION INTERINSTITUTIONS ET FINANCEMENT

6. La question des services à assurer à la Commission devrait relever de la compétence du Secrétaire général adjoint à l'information économique et sociale et à l'analyse des politiques. La Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques est l'organe chargé de suivre et d'évaluer les progrès réalisés dans la vaste gamme des domaines que comporte le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; d'autres organes, dont les commissions régionales, et institutions des Nations Unies ont un rôle moteur à jouer dans des domaines essentiels de l'application du Programme d'action aux niveaux national et régional et à celui des projets et devraient être chargés en conséquence de fournir toutes informations propres à permettre à la Commission d'évaluer en connaissance de cause les progrès réalisés. En particulier, il est indispensable que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) collabore étroitement à cet égard avec la Division de la population.

7. La Commission devrait continuer de faire fonction de conseil d'administration de la Division de la population. Il est nécessaire de faire le point sur les priorités et sur l'organisation interne de la Division à la lumière du Programme d'action. Il faudra poursuivre les travaux entrepris au sein de la Division sur les tendances de base en matière de population, l'évolution des politiques de population, les liens existant entre la population et le développement et les éléments qui sous-tendent les évaluations et les projections démographiques.

8. La Division de la population est particulièrement bien placée pour recueillir, analyser et évaluer les informations provenant de différentes sources internationales, et les fonctionnaires de différentes nationalités qui la composent jouent un rôle essentiel dans l'analyse et la prise en compte des questions mondiales en matière de population et de développement. À cet effet, la Division devrait continuer de tirer le meilleur parti possible des travaux entrepris dans les universités, les centres de recherche et autres institutions.

9. Afin de développer ses propres activités et de mieux servir la Commission, la Division de la population devrait envisager de créer des groupes de travail ad hoc, en collaboration avec les organismes compétents du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, ainsi que les institutions financières internationales.

10. La Commission devrait faire en sorte que la Division de la population dispose d'un nombre suffisant de fonctionnaires de haute qualité dans des domaines spécialisés. Une équipe multidisciplinaire de haute qualité, composée de chercheurs bien informés et capables de dégager de grandes orientations devra permettre à la Division, entre autres, de jouer son rôle en matière de suivi et d'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Il faudra veiller à renforcer l'efficacité des fonctionnaires au service du programme de travail et de son exécution.

11. Il faudra prévoir des ressources appropriées pour permettre de suivre et d'évaluer les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action.

12. Il faudra veiller à ce que tous les documents soient concis, précis et clairs et qu'ils abordent des questions pertinentes. Ils devront être disponibles dans toutes les langues officielles conformément aux règles de l'Organisation et en tout cas au moins deux semaines avant le début des réunions.

III. PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DE LA  
POPULATION ET DU DÉVELOPPEMENT

Projet d'ordre du jour et documentation

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation :
  - a) Ordre du jour provisoire (E/CN.9/année/L.1);
  - b) Organisation des travaux de la session (E/CN.9/année/L.1).
3. Mesures à prendre pour donner suite aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 :

Compte tenu de la nécessité de prévoir un programme pluriannuel de caractère thématique et comportant des priorités, conformément à ce qui est précisé plus haut au paragraphe 4 b) i), le calendrier ci-après est proposé pour l'examen des thèmes retenus :

1996 : Droits et santé en matière de reproduction, y compris les activités d'information, d'éducation et de communication en matière de population (chap. 7, y compris les passages pertinents des chapitres 4, 5, 8, 11 et 12);

1997 : Migrations internationales, l'accent étant mis tout spécialement sur les liens existant entre les migrations et le développement, sur les questions concernant les femmes et sur la famille (chap. 10, l'accent étant mis spécialement sur les passages pertinents des chapitres 4, 5 et 12);

1998 : Santé et mortalité, l'accent étant mis spécialement sur les liens existant entre la santé et le développement, ainsi que sur le sexe et sur l'âge (chap. 8, ainsi que les passages pertinents des chapitres 4, 5, 6 et 12);

1999 : Accroissement, structure et répartition de la population, l'accent étant mis spécialement sur la croissance économique soutenue et le développement durable, y compris l'éducation (chap. 3 et 9 et passages pertinents des chapitres 4, 5, 6, 11 et 12). En outre, en 1999, la Commission entreprendra l'examen et l'évaluation quinquennaux de l'application du Programme d'action (tous les chapitres) – voir ci-après ce qui est dit du rapport 8).

Les rapports 3, 4, 5, 6 et 7 seront établis chaque année. Le rapport 8 sera établi tous les cinq ans. Les rapports 3, 4, 5 et 6 seront axés sur certains thèmes. Les rapports 7 et 8 concerneront tous les aspects du Programme d'action. Compte tenu de l'expérience dans ce domaine, l'état d'avancement des rapports 4, 5 et 6 et leur lien avec le rapport 3 seront réévalués, afin d'assurer un suivi intégré de l'application du Programme d'action.

3) Suivi des questions de population à l'échelle mondiale. Il s'agira d'un rapport annuel sur un groupe spécial de thèmes du Programme d'action. La Division de la population en coordonnera la préparation. Chaque rapport, dans lequel sera examiné en profondeur le groupe de thèmes de l'année, pourrait être organisé de façon à prêter l'attention voulue aux éléments suivants, entre autres : a) questions et tendances, en prenant dûment en considération les progrès accomplis, au regard des préoccupations et des problèmes des différentes régions et sous-régions, y compris les pays en développement; b) politiques, plans, programmes et activités pertinents des gouvernements, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, et ce que l'on sait de leurs effets; c) domaines d'action prioritaires pour l'avenir; et d) données, indicateurs et travaux de recherche futurs nécessaires. Un résumé concis du rapport sera mis à disposition dans toutes les langues officielles.

4) Rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes de population. On y examinera l'état d'avancement des programmes de population et les activités de développement connexes. En particulier, ce rapport sera axé sur l'application du Programme d'action au niveau des pays. Il est proposé que le FNUAP en coordonne l'élaboration annuellement.

5) Rapport de l'Équipe spéciale interorganisations pour l'application du Programme d'action. Dans sa résolution 49/128, l'Assemblée générale a demandé aux organes et organismes des Nations Unies ainsi qu'aux institutions spécialisées de prendre les mesures voulues pour soutenir pleinement et véritablement l'application du Programme d'action (par. 10). Elle a demandé aux institutions spécialisées et à tous les organismes apparentés du système des Nations Unies de réexaminer et, si nécessaire, de remanier leurs programmes et leurs activités en fonction du Programme d'action et de prendre les mesures voulues pour assurer pleinement et efficacement son application, en tenant compte des besoins particuliers des pays en développement (par. 22). Elle a aussi prié le Conseil économique et social d'envisager de présenter au Secrétaire général des recommandations concernant la mise en place d'un mécanisme approprié pour faciliter la collaboration entre les organisations et assurer la coordination et l'harmonisation de leurs activités en vue de l'application du Programme d'action [par. 28 c)]. À la demande du Secrétaire général, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement a prié la Directrice exécutive du FNUAP, qui avait exercé les fonctions de Secrétaire générale de la Conférence internationale sur la population et le développement, de réunir une équipe spéciale interorganisations qu'elle présiderait et qui serait chargée de mettre au point une approche coordonnée de l'application du Programme d'action. La Commission estime qu'il faudrait étendre les attributions de l'Équipe spéciale aux questions relatives à la migration. Dans le rapport considéré, on examinerait le travail accompli et les mesures prises par l'Équipe spéciale interorganisations pour assurer la collaboration de tous les organismes du système à l'application du Programme d'action, eu égard en particulier au thème de l'année. On y mettrait en évidence tous domaines dans lesquels cette collaboration s'est heurtée à des difficultés.

6) Rapport du Secrétaire général sur les activités menées par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour appliquer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. La structure de ce rapport et les modalités de son élaboration seront examinées plus avant.

7) Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action. Ce rapport a été demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/128 (par. 18). On y analyserait les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action. Il contiendrait des données sur le volume de l'assistance dans le domaine de la population et les tendances en la matière et rendrait compte des efforts entrepris par les membres de la communauté des donateurs pour donner suite aux recommandations énoncées au paragraphe 14.11 du Programme d'action. On y examinerait les flux de ressources financières et les mécanismes de financement devant permettre d'atteindre les buts et objectifs du Programme d'action. Ce rapport couvrirait également les résultats des efforts faits par les membres de la communauté des donateurs pour échanger des informations sur l'aide internationale nécessaire, ainsi que des autres consultations tenues. Il est proposé que le FNUAP coordonne l'établissement de ce rapport, en tenant compte des apports de tous les États Membres et des organismes des Nations Unies compétents ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

8) Rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation du Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement. Dans sa résolution 49/128, l'Assemblée générale a prié le Conseil d'envisager une étude et une évaluation quinquennales des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action. En 1974, la Conférence mondiale sur la population avait demandé une évaluation quinquennale similaire, comme les grandes conférences organisées par les Nations Unies ont coutume de le faire. La Division de la population a coordonné l'établissement des rapports quinquennaux de 1979, 1984, 1989 et 1994, avec la participation de tous les services, organes et organismes des Nations Unies compétents, ainsi que de certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

4. Questions relatives au programme :

9) Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux dans le domaine de la population, [exercice biennal correspondant] (y compris les études techniques spéciales demandées par la Commission).

10) Note du Secrétaire général sur le programme de travail proposé pour l'[exercice biennal correspondant]. Le rapport sur les travaux accomplis au cours de l'exercice biennal écoulé et le rapport sur le programme de travail proposé pour l'exercice biennal à venir portent exclusivement les activités de la Division de la population et correspondent aux spécifications du programme relatif à la population qui sont énoncées dans le plan à moyen terme correspondant.

5. Ordre du jour provisoire pour la session [suivante] de la Commission :

11) Projet d'ordre du jour provisoire pour la [xième] session de la Commission de la population et du développement. À la fin de chaque session, la Commission établit un projet d'ordre du jour provisoire pour sa session suivante. Celui-ci est soumis au Conseil dans le rapport de la Commission. Le Conseil se prononce sur le texte proposé, qui est publié comme ordre du jour provisoire de la session suivante de la Commission.

## Annexe II

### VUES DE LA COMMISSION DE LA POPULATION ET DU DÉVELOPPEMENT SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

1. La Commission a examiné le programme de travail pour l'exercice biennal 1996-1997. Elle souligne que ce programme de travail doit tenir pleinement compte des conclusions de la Conférence internationale sur la population et le développement et des conférences et sommets à venir tels que le Sommet mondial pour le développement social, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) ainsi que de l'examen en cours de l'Agenda pour le développement et de l'annexe I au présent rapport. Elle propose que dans le cadre de son programme de travail, la Division de la population :

a) Continue d'accorder un rang de priorité élevé au suivi des tendances et politiques démographiques;

b) Établisse tous les deux ans des prévisions et projections des populations urbaines et rurales aux niveaux mondial et national, y compris des indicateurs démographiques et la structure par âge, afin de disposer de données comparables à l'échelon international pour la formulation et l'exécution des politiques et programmes;

c) Entreprenne des études sur les politiques démographiques et les politiques de développement connexes;

d) Établisse des études sur la corrélation entre les changements démographiques, tels que le vieillissement et l'évolution des structures familiales, et les facteurs socio-économiques et environnementaux;

e) Effectue des analyses de la mortalité, en particulier des différences entre les sous-groupes de population, y compris les différences par sexe et par âge et les facteurs à l'origine de ces différences;

f) Participe aux études approfondies sur la fécondité, la nuptialité, les droits en matière de procréation et l'hygiène sexuelle, y compris la planification familiale, et assure la coordination de ces études;

g) Entreprenne des études permettant de mieux comprendre les causes et conséquences des i) migrations et des ii) migrations internationales et de documenter les tendances et politiques en matière de migrations;

h) Diffuse des informations sur les questions de population et de développement et fasse mieux connaître ces questions;

i) Tire parti des nouvelles techniques de communication et d'information pour continuer de renforcer et de développer le Réseau d'information démographique (POPIN) afin de sensibiliser le public aux questions de population et de développement et de promouvoir les échanges d'informations à ce sujet;

j) Prenne les dispositions voulues pour coordonner l'examen et l'évaluation du Programme d'action;

k) Fournisse des services de coopération technique aux pays en développement, notamment aux moins avancés d'entre eux et, à titre temporaire, aux pays en transition compte tenu des problèmes économiques et sociaux auxquels ces pays sont actuellement confrontés;

1) Veille à ce que toutes les activités décrites ci-dessus tiennent dûment compte de la nécessité de disposer de données ventilées par sexe qui permettent de mieux faire connaître la situation et le rôle de chaque sexe dans les phénomènes sociaux et démographiques.

2. La Commission a souligné que la Division de la population devrait continuer de travailler en collaboration étroite avec les États, les organismes des Nations Unies, d'autres organismes intergouvernementaux et organisations non gouvernementales, selon qu'il conviendrait, lors de l'exécution des programmes.

3. La Commission a indiqué que pour assurer le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Division de la population devrait entreprendre de nouvelles activités telles que l'élaboration d'indicateurs de l'hygiène sexuelle et du comportement procréateur et l'étude de la corrélation entre migration et développement. La Commission recommande le renforcement du Secrétariat dans le domaine de la population, à l'aide des ressources existantes, afin qu'il puisse préparer et appuyer comme il convient les travaux de la Commission de la population et du développement.

Annexe III

PARTICIPANTS

Membres\*

Allemagne : Wolfgang Runge  
Charlotte Höhn  
Christian Helmut Neumann  
Jutta Schmitz

Bangladesh : Syed Ahmed

Belgique : R. L. Cliquet  
Ronald Schoenmaeckers  
M. Loriaux

Cameroun :

Canada : Ruth Archibald  
Claude Baillargeon  
Pam Devine  
Daniele Testelin  
Marina Laker

Chine : Peng Yu  
Cong Jun  
Zhao Zhipei  
Li Yong  
Yang Yanyi  
Zhang Xiaoan

Colombie : Julio Londono-Paredes  
Rafael Echeverri  
Rafael Ramirez  
Magdalena Pinzon  
Alexandra Kling Mazuera

États-Unis d'Amérique : Victor Marrero  
Ellen Marshall  
Judith Banister  
Barbara Crane  
Bisa Williams-Manigault  
Kathy A. Johnson

Fédération de Russie : Yevgeni B. Michaelov  
Nikolai V. Chulkov  
Yuri N. Isakov  
Aleksandr A. Pankin  
Igor A. Alekseyev

France : Frédéric Wormser  
Jacques Veron  
Laurent Contini

---

\* Le Cameroun, le Honduras, le Rwanda et le Soudan n'étaient pas représentés à la session.

Honduras :

Hongrie :                   András Klinger  
                                  András Lakatos

Inde :                        V. K. Shunglu  
                                  Mitra Vasisht  
                                  T. V. Antony

Jamaïque :                 Pauline Knight

Japon :                     Makoto Atoh

Madagascar :            Jocelyne Lingaya  
                                  Martin Rakotonaivo  
                                  Claude Randriamalala

Mexique :                 José Gomez de Leon  
                                  Gerardo Lozano  
                                  Norberto Terrazas

Nicaragua :              Erich Vilchez Asher  
                                  Gretel Vargas  
                                  Myrna Peña

Pakistan :                Abdul Hakim

Pays-Bas :                J. Gierveld  
                                  E. J. N. Brouwers  
                                  A. de Jong

Pologne :                 Jerzy Z. Holzer  
                                  Anna Raduchowska-Brochwicz

Royaume-Uni de  
Grande-Bretagne et  
d'Irlande du Nord :     Ann Grant  
                                  Robin Barnett  
                                  John Hobcraft  
                                  David Pearce

Rwanda :

République Unie  
de Tanzanie :             D. N. Mwakawago  
                                  U. P. K. Tenende  
                                  Radhia N. Msuya

Soudan :

Tunisie :                  Abderrazak Azaïez

États Membres de l'Organisation des Nations Unies  
représentés par des observateurs

Afrique du Sud, Algérie, Autriche, Espagne, Gambie, Italie, Malaisie,  
Norvège, Philippines, Portugal, Roumanie, Turquie

États non membres représentés par des observateurs

Saint-Siège, Suisse

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des  
politiques (Division de la population et Division de statistique), Commission  
économique pour l'Afrique, Commission pour l'Amérique latine et les Caraïbes,  
Commission économique pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique pour  
l'Europe

Organismes des Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour la population

Institutions spécialisées

Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour  
l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour  
l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Fonds  
monétaire international

Organisations intergouvernementales

Ligue des États arabes, Organisation internationale pour les migrations

Organisations non gouvernementales

Catégorie I : Confédération internationale des syndicats libres

Catégorie II : Union internationale pour l'étude scientifique de la population

Liste : Population Communications International, National Audubon Society

Annexe IV

LISTE DES DOCUMENTS DONT LA COMMISSION ÉTAIT SAISIE  
À SA VINGT-HUITIÈME SESSION

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre ou description</u>
E/CN.9/1995/1	2	Ordre du jour provisoire
E/CN.9/1995/2	3	Rapport succinct sur le suivi des tendances et politiques démographiques à l'échelle mondiale : rapport du Secrétaire général
E/CN.9/1995/3	3	Suivi de l'assistance multilatérale aux activités en matière de population : rapport du Secrétaire général
E/CN.9/1995/4	3	Activités du Fonds des Nations Unies pour la population : rapport de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population
E/CN.9/1995/5	4	Incidences sur le programme de travail des recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement : rapport du Secrétaire général
E/CN.9/1995/6	5	État d'avancement des travaux du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques dans le domaine de la population, 1994 : rapport du Secrétaire général
E/CN.9/1995/7	5	Programme de travail dans le domaine de la population pour l'exercice biennal 1996-1997 : note du Secrétaire général
E/CN.9/1995/CRP.1	5	Projet de programme de travail pour l'exercice biennal 1996-1997 : population (Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques) : note du Secrétaire général
E/CN.9/1995/L.1	2	Organisation des travaux de la session
E/CN.9/1995/L.2	4	Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement : projet de décision présenté par le Président
E/CN.9/1995/L.3 et Add.1	7	Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-huitième session
A/CONF.171/13 et Add.1	4	Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 5-13 septembre 1994)